

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 05 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq mai à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Madame Marion HOUETZ, Présidente.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	28.04.2026
Membres en exercice	32	Date de publication	28.04.2026
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	31	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres absents (y compris les procurations)	1	POUR : 32	
Nombre de procurations	1	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes (y compris les procurations)	32	ABSTENTION : 0	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	X	CHOVA Audrey	X	JOURDAN Lucie	A partir de la délibération 36	ORIVES Eric	X
BADIA Armand	X	CONDOR Alain	X	LEFRERE François	X	PALLOT Thierry	X
BARKATS Michael	Procuration à M. HOUETZ Sauf délibérations 32 et 34	D'IMPERIO Cédric	A partir de la délibération 36	MARTIN Nicolas	X	RECULET Virginie	X
BONNET Georges	X	ETNA Sandra	X	MAZON Cédric	X	TERME Annie	X
LAURENT Philippe Suppléant de BOUET L	X	FABREGES M. France	X	MEJEAN Florian	X	TESTUD Jean Luc	X
BOULONI Christian	X	FIALON Dominique	X	MINJOULAT-REY Cl.	X	VALETTE Alain	X
CHAMBON Annie	X	GEIGUER Jacques	X	MONIER Magali	X	VANDELVELDE Héléne	X
CHAPUIS Pierre	X	HOUETZ Marion	Sauf délibérations 32 et 34 (vote CFU 2025)	MOURARET Christine	X	VEYRENC Yves	X

**Délibération N° 37.2026**

**Désignation des délégués titulaires et suppléants auprès du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM) :**

La Présidente indique que la communauté de communes est membre du SYMPAM, syndicat en charge du SCoT (schéma de cohérence territoriale).

A la suite du renouvellement du conseil communautaire, il convient de désigner les conseillers qui représenteront la communauté de communes ASV auprès de ce syndicat. Ses statuts prévoient le nombre de délégués qui siégeront au Comité syndical au prorata du nombre d'habitants sur la base de la population : deux délégués titulaires pour la première tranche de 4 000 habitants entamée et un délégué titulaire par tranche supplémentaire de 4 000 habitants entamée.

Sur la base de la population totale INSEE au 1.01.2026 (9 932 habitants), notre collectivité sera représentée par quatre (4) délégués titulaires et quatre (4) délégués suppléants et aura un siège au sein du Bureau syndical (un membre du Bureau par collectivité). Les candidats se présentent, puis il est procédé au vote.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- désigne en qualité de délégués titulaires :
  - BADIA Armand
  - CHOVA Audrey
  - CHAPUIS Pierre
  - MARTIN Nicolas
- désigne en qualité de délégués suppléants :
  - GEIGUER Jacques
  - ORIVES Eric
  - MEJEAN Florian
  - PALLOT Thierry
- précise que les délégués suppléants peuvent remplacer indifféremment chacun des délégués titulaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire.

A Thueyts, le 13 Mai 2026

La Présidente  
Marion HOUETZ.

Le Secrétaire de séance,  
Pierre CHAPUIS.